



## ARGENTIERE - MARCHE DE NOEL 2017

### Avis de publicité

(sur le fondement de l'article L2122-1-1  
du code général de la propriété des personnes publiques)

### OBJET

Dans le cadre de l'organisation du **Marché de Noël d'Argentière**, la Commune de Chamonix Mont Blanc met à disposition, à titre onéreux, des stands au sein de la Maison de Village – Bureau de la mairie annexe d'Argentière, 101 route du Village 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC, **du mardi 19 décembre au vendredi 22 décembre 2017** de 10h à 19h, avec une nocturne le vendredi 22 décembre jusqu'à 21 heures.

Les personnes intéressées sont invitées à déposer un dossier de candidature, dans le respect des prescriptions ci-dessous, avant le **vendredi 8 décembre 2017, 12h00**.

### CONDITION D'ADMISSION DES CANDIDATURES

Les candidats sont invités à transmettre à la Commune les **informations et pièces suivantes**, via le formulaire à récupérer sur le site internet de la mairie de Chamonix (rubrique actualités) ou à la mairie-annexe d'Argentière.

- Nom, prénom, adresse si le candidat est un particulier/Nom de la société, adresse sociale et extrait k-bis de moins de 3 mois si le candidat est une société;
- Coordonnées du candidat (numéros de téléphone, fax, adresse email et site internet le cas échéant);
- Attestation d'assurance civile et/ou professionnelle en cours de validité;
- Description détaillée de l'activité, de la marchandise ou des produits envisagés à la vente dans le cadre du Marché de Noël, indiquant l'origine et la provenance des produits (importés, régionaux, fabriqués par la personne, etc.) et **obligatoirement accompagnée de photos**.

Les candidatures seront appréciées au vu des **critères suivants, non-hiérarchisés** :

#### **CRITERE N°1 : Nature et qualité des produits proposés**

**Nature des produits** : Les produits proposés devront être des produits issus de l'artisanat, du terroir ou des biens issus d'un travail créatif/artistique, **à l'exception des produits et activités de peinture ou de photographie**.

**Qualité des produits** : La qualité des produits sera appréciée notamment en fonction de leur originalité et de leur l'authenticité.

Il est précisé que le commerce de revente pourra être accepté sous réserve de l'approbation du comité d'attribution au regard des critères ci-dessus.

Il est également précisé qu'aucune vente de sapins de Noël ne sera autorisée.

**CRITERE N°2 : Respect des principes de sécurité, de santé et d'hygiène rappelés notamment dans le règlement intérieur du Marche de Noël d'Argentière :** à ce titre, le candidat doit transmettre le règlement intérieur du marché de Noël daté et signé, à récupérer sur le site internet de la mairie de Chamonix (rubrique actualités) ou à la mairie-annexe d'Argentière.

### **REDEVANCE**

Les candidats devront verser à la Commune une redevance d'un montant égal à **80 euros** (20 euros/jour d'exposition) dès lors que leur candidature aura été retenue.

### **PROCEDURE**

Les candidats intéressés sont invités à transmettre leur dossier de candidature, via le formulaire à récupérer sur le site internet de la mairie de Chamonix (rubrique actualités) ou à la mairie annexe d'Argentière, **par courrier postal ou mail ou courrier déposé directement dans la boîte aux lettres (au tableau d'affichage extérieur) ou remise en main propre contre récépissé à l'attention de Madame Nathalie ROBERT-MAYET**, Maison de Village – Bureau de la mairie annexe d'Argentière, 101 route du Village, 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC.

La Commune se réserve la possibilité de demander aux candidats de régulariser tout dossier incomplet dans un délai qu'elle fixe. A défaut, tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

**Le candidat est entièrement responsable du bon acheminement de son dossier de candidature dans les délais impartis, peu importe le moyen de communication retenu (mail, courrier postal, dépôt dans la boîte aux lettres au panneau d'affichage devant la Maison de Village, remise en main propre contre récépissé).**

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : Vendredi 8 décembre à 12h00**

Avis mis en ligne sur le site de la mairie de Chamonix (rubrique actualités) et affiché à la mairie-annexe d'Argentière le jeudi 23 novembre 2017.

**Les candidats retenus seront tenus informés par mail et par courrier le samedi 9 décembre 2017.**

### **CONTACT**

Maison de Village – Bureau de la mairie annexe d'Argentière  
101 route du Village, 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC

#### **Ouvertures :**

vendredi 24 et samedi 25 novembre : 9h30-12h00/14h00-18h00

lundi 27 novembre au vendredi 8 décembre 2017: 9h00-12h00.

**Madame Nathalie ROBERT-MAYET**

Mail : [argentiere.mairie@chamonix.fr](mailto:argentiere.mairie@chamonix.fr)

Tél : 04.50.54.03.06